

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AE34

présenté par

M. Pancher, Mme Frédérique Dumas et M. Clément

ARTICLE 9

Au premier alinéa, après le mot :

« commission »,

insérer le mot :

« indépendante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inscrire l'indépendance de la commission d'évaluation de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales.